

usait aussi de son grand crédit auprès du gouvernement, pour faire donner à la Bibliothèque du Palais-des-Arts plusieurs de ces grandes publications d'un prix très-élevé que l'Etat remet libéralement aux établissements publics de la province qui *savent les demander*.

L'exemple donné par M. Artaud trouva, bientôt après, des imitateurs, dont le nombre, malheureusement, est bien restreint depuis quelques années.

Je citerai, en première ligne, un homme de bien, M. Lambert, qui, à son heure dernière, en 1850, donna à la Bibliothèque du Palais-des-Arts sa bibliothèque particulière, comprenant 2,718 volumes. M. Lambert (Antoine), né à Lyon, le 8 avril 1770, mort le 13 août 1850, ayant l'amour des antiquités, sans en avoir la connaissance, s'était plu à former aussi une très-belle collection d'objets d'art qu'il légua à la ville, avec ses livres. Ce cabinet avait une valeur d'au moins 300,000 francs; il demanda seulement que la ville, en retour, donnât 20,000 francs à l'un des ses neveux.

En 1853, M. Prunelle suit l'exemple de M. Lambert; à l'heure de sa mort, arrivée le 20 août 1853, à Vichy, où il remplissait les fonctions d'inspecteur du grand établissement de cette ville, il se souvint de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, dont il avait été le fondateur, en 1831; il lui légua sa bibliothèque particulière, composée de 9,500 volumes, sans avoir fait cependant un testament contenant cette disposition; mais comme il avait plusieurs fois manifesté, durant sa vie, ses intentions au sujet de sa collection, M^{lle} Prunelle, sa sœur, fit honneur à ses intentions, en remplissant cette pensée exprimée seulement dans un testament *non signé* que le testateur avait froissé et jeté au panier où il fut retrouvé. Si M. Prunelle avait eu au moins aussi la possibilité d'ajouter à ce legs les manus-